

Décision n° 2010-1206
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 9 novembre 2010
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la société 11883 Telecom GmbH
(numéros de la forme 118 XYZ)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société 11883 Telecom GmbH (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 04-3360 en date du 3 janvier 2005) ;

Vu la décision n° 05-0574 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 23 juin 2005 attribuant des ressources en numérotation à la société 11883 Telecom GmbH ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu les demandes de la société 11883 Telecom GmbH, en date des 5 mai, 2 juin et 29 juillet 2010, reçues les 31 mai, 7 juin et 29 juillet 2010, sollicitant l'abrogation de la décision n° 05-0574 en date du 23 juin 2005 ;

Vu le courrier de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 10 juin 2010 ;

Après en avoir délibéré le 9 novembre 2010 ;

.../...

Décide :

Article 1er – La décision n° 05-0574 en date du 23 juin 2005 susvisée, attribuant le numéro à six chiffres 118 833 à la société 11883 Telecom GmbH (RCS Neuss (Allemagne) HRB 9932), est abrogée à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société 11883 Telecom GmbH.

Fait à Paris, le 9 novembre 2010

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI